

FACÉ, TICFE : QUEL AVENIR POUR NOS RESSOURCES ?

Si Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est en mesure d'accompagner ses collectivités adhérentes sur tous ses axes de compétence, c'est grâce à une gestion rigoureuse et optimale de ses finances. Cependant, le contexte économique et le projet de loi de finances 2025 (aujourd'hui caduc) ont suscité des interrogations légitimes, voire des inquiétudes, quant à la pérennité de ces ressources indispensables.

Prenons comme exemple la taxe communale sur l'électricité, notre principale ressource. Elle est devenue en 2016 la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité puis a été fusionnée, au 1^{er} janvier 2022 avec d'autres taxes spécifiques pour devenir une composante de l'accise sur l'électricité. Cette réforme visait à simplifier les taxes énergétiques et à les harmoniser au niveau européen.

Ces modifications entraînent plusieurs conséquences problématiques : une visibilité réduite sur les montants qui seront effectivement perçus d'une année à l'autre et, surtout, le risque que l'État décide de moduler les reversements selon ses priorités budgétaires, sans garantie pour nos syndicats.

Autre exemple majeur : le FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale), dispositif de péréquation d'environ 1,8 million d'euros par an qui permet de financer des travaux d'amélioration des réseaux dans les

communes rurales, c'est-à-dire celles de moins de 2 000 habitants. Ce compte d'affectation spéciale est financé par une contribution des gestionnaires de réseaux provenant du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Or, la loi de finances 2025, telle que prévue avant la censure du gouvernement, proposait une réforme majeure visant à remplacer la contribution issue du TURPE par une fraction de l'accise sur l'électricité. Ce changement, censé simplifier le financement, risque de compromettre la péréquation territoriale en réduisant les ressources disponibles pour les zones rurales.

La mesure pourrait accentuer les disparités entre les territoires limitant les capacités d'investissement dans l'électrification des zones isolées, tout en déconnectant le financement des réseaux des besoins spécifiques de ces territoires. J'ai personnellement alerté les parlementaires euréliens sur les conséquences de ces réformes. Nous restons vigilants quant aux annonces du prochain gouvernement et espérons qu'il préservera ces mécanismes vitaux pour le développement équilibré et équitable de nos territoires.



35 ans au service des collectivités et des administrés

Lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre, Xavier Nicolas a remis la médaille d'or du travail à notre responsable du pôle Éclairage Public, Éric Beautrement, afin de récompenser son engagement et son dévouement sans faille lors de ses 35 ans de carrière au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Débutée au CCAS de la ville de Versailles, la carrière d'Éric est un exemple d'accomplissement et de recherche permanente de l'excellence. Par chance, et contrairement à ce que pourrait laisser croire cette distinction, sa jeunesse fait que nous pourrions compter sur lui encore de nombreuses années pour éclairer nos chemins !





BUDGETS PRIMITIFS 2025 : LE COMITÉ SYNDICAL A VALIDÉ LES MONTANTS



Réunis le 3 décembre en Assemblée Générale à la Chambre d'Agriculture, les délégués du Comité Syndical de Territoire d'Énergie ont voté les budgets primitifs pour l'exercice 2025. Ce vote fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'était déroulé lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre. Deux mots pour résumer ce budget : investissements et prudence...

En raison des craintes qui existent quant à la pérennité de nos ressources, comme évoqué dans l'édito du Président, le budget 2025, préparé par le pôle Budget-Finances et proposé aux élus de nos collectivités adhérentes par le Président Xavier NICOLAS, mise sur la prudence et ne table pas sur un accroissement de nos recettes.

Concernant le budget principal, qui couvre les services publics de l'électricité et du gaz ainsi que le SIG et plus globalement le fonctionnement général de la structure, les délégués ont validé la proposition permettant de conserver une capacité d'autofinancement de près de 6 millions d'euros destinés au réseau de distribution publique d'électricité.

Avec cette capacité d'autofinancement, ce budget permet d'envisager sereinement les nombreux investissements prévus au programme de travaux sur le réseau électrique qui devraient représenter plus de 10 millions d'euros HT. Parallèlement, le budget principal permet de financer, à hauteur de 4,6 millions d'euros, les budgets annexes relatifs aux compétences optionnelles : éclairage public, maîtrise de la demande en énergie (MDE) et infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Concernant le budget "Éclairage Public" 2025, le montant dédié à l'investissement s'élève à 4,9 millions d'euros HT permettant de consacrer 2,5 millions d'euros à la poursuite de l'amélioration énergétique de l'éclairage public par le passage en technologie LED.

Pour le budget "Maîtrise de la Demande en Énergie" 2025, le Comité syndical a validé un montant de 602 000 euros pour la section d'investissement permettant de soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de nos collectivités adhérentes.

Enfin, le budget "IRVE" prévoit 241 000 euros à la section de fonctionnement et 43 000 euros à la section d'investissement.

Il convient surtout de retenir que ce budget permet :

- la réalisation de **travaux d'investissement pour un montant global de 18,65 M€ HT** répartis comme suit : 10,8 M€ sur le réseau électrique de distribution ; 4,9 M€ pour l'éclairage public et enfin 2,95 M€ dédiés aux travaux relatifs au génie civil de télécommunications réalisés pour le compte des collectivités.
- un accompagnement du Syndicat à hauteur de 62 % du montant des projets d'enfouissement des réseaux aériens (tous réseaux confondus).
- le maintien d'un programme de renforcement des réseaux pour faire face aux problématiques de qualité d'alimentation.
- la réponse aux demandes de raccordement au réseau électrique afin de soutenir le développement territorial.
- une stabilité des charges de personnel.



PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 : FOCUS SUR SA PROGRAMMATION ET SA MISE EN ŒUVRE

Avec 18 millions d'euros, le programme 2025 est l'un des plus ambitieux programmes portés par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Il a pour but de moderniser les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Conçu et suivi par nos techniciens experts, il mobilise également, à travers nos entreprises mandataires, environ 250 emplois locaux.

Les élus du Bureau Syndical jouent un rôle central dans ce programme. Ils valident les travaux planifiés et les montants alloués. Ils suivent régulièrement leur avancement et procèdent, si besoin, aux ajustements nécessaires. Sur le terrain, sept techniciens de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (quatre chargés d'affaires "Électricité" et trois chargés d'affaires "Éclairage Public") supervisent chaque étape des chantiers, coordonnent les entreprises partenaires et garantissent une exécution conforme au planning prévisionnel. À travers ces travaux, environ 250 emplois locaux sont mobilisés, valorisant les compétences des entreprises du territoire.

La priorité : moderniser le réseau électrique

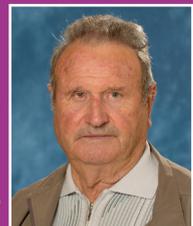
Le réseau électrique concentre la majeure partie des investissements, soit 10,8 millions d'euros. L'objectif est de contribuer sans cesse à l'amélioration de notre patrimoine commun (d'une valeur de 306 millions d'euros) en termes de sécurité, de fiabilité et d'efficacité. Quatre grands axes composent principalement ce programme :

- Renforcer le réseau (1,2 M€)
- Raccorder les nouvelles infrastructures (1,1 M€)
- Sécuriser les fils nus (4,3 M€)
- Enfouir les réseaux (3,6 M€)

Le programme travaux 2025 repose aussi sur des travaux complémentaires liés aux réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Ainsi, 4,4 millions d'euros sont déjà fléchés pour moderniser les équipements d'éclairage public et réduire la consommation énergétique grâce, notamment, au passage en LED. Concernant les télécommunications, 2,95 millions d'euros sont alloués à des travaux réalisés pour le compte des collectivités.

Ces travaux assureront des infrastructures modernisées, résilientes et adaptées aux défis de demain.

L'ENFOUISSEMENT COÛTE ENTRE 80 ET 100 000 EUROS À LA COLLECTIVITÉ



Guy BEAUREPÈRE a une grande expérience des travaux sur le réseau électrique. Représentant la commune de Dangeau depuis 1992, d'abord au Syndicat Électrique du Pays Dunois puis à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, il est aujourd'hui vice-président en charge des travaux sur le réseau électrique.

"Il faut que les élus de nos collectivités adhérentes aient bien conscience qu'un enfouissement des réseaux aériens est d'abord, pour Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, une question de qualité de la desserte électrique. À ce titre, nos travaux s'inscrivent dans une programmation qui permet d'identifier les projets prioritaires si des choix devaient être opérés entre les différentes demandes. C'est pour cela que nous demandons aux collectivités de nous transmettre leur demande d'instruction un an avant le début éventuel des travaux. Cette organisation permet à nos chargés d'affaires d'effectuer les visites sur sites, de réaliser les études techniques afin de proposer, avec le soutien du pôle Budget-Finances, aux collectivités des plans de financement qui soient cohérents. Enfin, j'attire l'attention de mes collègues élus sur le fait qu'un projet moyen (400 mètres de réseaux à enfouir) représente un reste à charge compris entre 80 et 100 000 euros pour la collectivité. Ce montant, qui reste important, est en grande partie lié aux travaux sur le réseau de télécommunications qui ne font pas partie des missions du Syndicat et que nous ne pouvons donc pas soutenir financièrement."



GÉOCIM' : UN VIF SUCCÈS POUR LE MODULE D'INFOGÉO 28



Le cimetière de Montigny-le-Chartif entièrement numérisé sur Géocim'

Lancé en 2018, Géocim' est une application complémentaire de notre Système d'Information Géographique Infogéo 28 qui permet une gestion numérisée des concessions des cimetières.

Entièrement gratuite, cette extension de notre SIG a déjà séduit 76 communes du département, qu'elles soient adhérentes ou non à la compétence principale de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

Cela représente désormais 105 cimetières gérés via Géocim'.

L'application Géocim' est née de la discussion entre les élus du Bureau Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et les représentants de nos collectivités adhérentes. Ces derniers évoquaient régulièrement leurs difficultés à gérer efficacement les concessions des cimetières, notamment en comparaison avec la facilité déconcertante qu'offrait Infogéo 28 dans la gestion des données cadastrales.

À partir de là, est née cette idée qu'un cimetière pouvait être comparé à une commune dont les concessions seraient les parcelles et donc qu'on pourrait, à travers notre plateforme Infogéo 28, interroger un cimetière comme on interroge le cadastre.

C'est ainsi qu'avec deux communes partenaires, Thimert-Gâtelles et Soulaire, le pôle SIG-Cartographie de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé, en interne, une solution qui a pu être proposée à l'ensemble des communes du département. Ce développement par nos services permet également des améliorations constantes de l'outil en fonction du retour d'expérience des collectivités. Fidèles à leur volonté d'offrir

toujours plus de services aux collectivités euréliennes, les élus de Territoire d'Énergie ont décidé de proposer cette prestation sans coût complémentaire.

Grâce à cette application, les communes disposent d'un outil numérique puissant pour simplifier la gestion de leurs cimetières. En quelques clics, les agents et/ou les élus peuvent retrouver les informations essentielles sur les 20 099 concessions, les 1 785 ayants-droits et les 44 796 sépultures, transformant une tâche fastidieuse en une démarche fluide et efficace.

De nouvelles collectivités nous ont fait part récemment de leur volonté de s'inscrire à leur tour dans cette démarche qui demande tout de même un investissement important en termes de temps pour recenser toutes les données et numériser tous les documents en amont.

Pour plus d'informations, contactez notre pôle SIG-Cartographie au 02 37 84 14 53 ou par courriel à : sig@te28.fr